



20 DEC. 2019

COMITE SYNDICAL ARRIVEE

DELIBERATION N°19-37

Affichée le 20 DEC. 2019

Le Comité Syndical avait été convoqué le 3 décembre pour une réunion le 13 décembre 2019. Le quorum n'ayant pas été atteint, conformément à l'article 9.7 des statuts de l'EPAMA – EPTB Meuse, une seconde convocation a été adressée aux membres du Comité Syndical le 13 décembre pour une réunion le 18 décembre 2019.

L'an deux mille dix-neuf, à 10h
Le 18 décembre à Charleville-Mézières,

| Date de convocation | 13 décembre 2019 |
|-------------------------|-------------------------|
| Nombre de délégués : | |
| ● Titulaires | 49 Titulaires |
| ● Suppléants | 49 Suppléants |
| ● Présents | 11 Présents |
| ● Votes par procuration | 0 votes par procuration |

Étaient présents :

| | |
|---------------------------|-------------------------------|
| M. Bernard PIERQUIN | M André LIEBEAUX |
| M. Boris RAVIGNON | M. Michel NORMAND |
| M. Jean-Pierre RENVOY | Mme Noëlle DEVIE |
| M. Guy JOSEPH | Mme Maryse DESPAS |
| M. Jean-Pierre CHABOUSSON | Mme Christine NOIRET - RICHET |
| M. Robert PASCOLO | |

Objet de la délibération :

Projet « Hydraulique et environnement du bassin de la Meuse Amont » -
Avenant au marché de maîtrise d'œuvre n°13

| Résultat du vote |
|------------------|
| Pour : 11 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°19-37

Objet de la délibération :

Projet « Hydraulique et environnement du bassin de la Meuse Amont » - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre n°13

Le projet HEBMA est actuellement en phase d'instruction réglementaire. Celle-ci est opérée par les services de l'Etat (DDT des Vosges, Service de la police de l'eau). Ces derniers ont demandé 80 éléments de compléments et ont suspendu leur instruction pour laisser le temps à l'EPAMA - EPTB Meuse de répondre.

Ce travail, demandé au maître d'œuvre est l'objet du présent avenant au marché de maîtrise d'œuvre (cf. annexe 3). Ces demandes engendrent en effet des délais (cinq mois) et des coûts supplémentaires :

| CONTENU | COUT HT |
|--|-------------|
| Refonte du dossier unique : résumé non technique | 2 350,00 € |
| Refonte du dossier unique : étude de danger - reprise G2 PRO | 6 150,00 € |
| Refonte du dossier unique : étude de danger - intégration de la crue 10 000 | 5 400,00 € |
| Refonte du dossier unique : étude d'impact relecture de la justification du projet | 450,00 € |
| Refonte du dossier unique : étude d'impact - intégration de la stratégie zones humides | 4 500,00 € |
| Refonte du dossier unique : étude d'impact - intégration autres remarques DDT/ARS/MRAE/ABF | 9 850,00 € |
| Refonte du dossier unique : étude d'impact - intégration remarques ABF sur chaque site | 12 550,00 € |
| Refonte du dossier unique : étude d'impact - intégration ouvrages environnementaux comme compensation aux enrochements | 6 100,00 € |
| Refonte du dossier unique : modification du planning sur deux ans | 7 100,00 € |
| Refonte du dossier unique : Natura 2000 mise à jour | 5 000,00 € |
| Refonte du dossier unique : dérogation à la destruction d'espèces protégées | 10 550,00 € |
| Refonte du dossier unique : adaptation et intégration du protocole de suivi environnemental | 10 950,00 € |
| Impression et livraison des dossiers réglementaires en 10 exemplaires et 4 CD | 14 700,00 € |
| Total avenant 13 | 95 650,00 € |

Cette modification représente 5,1% du montant du marché initial.

Après adoption de cet avenant n°13, le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre s'élèverait donc à 2 375 864 € HT.

Le président fait part de la position que le SIAC avait exprimé lors de la réunion du vendredi 13 décembre : Afin de protester contre ces demandes de compléments qui allongent les délais de réalisation des projets, de l'EPAMA comme du SIAC d'une part et d'autre part, qui engendrent des coûts importants à la charge des collectivités, les représentants du SIAC ont fait part de leur opposition sur ce point.

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres du 27/11/2019,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le comité syndical :

- Approuve l'avenant n° 13 au marché de maîtrise d'œuvre HEBMA conclu avec WSP et annexé à la présente,
- Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.



Le Président de L'EPAMA

Boris RAVIGNON

